

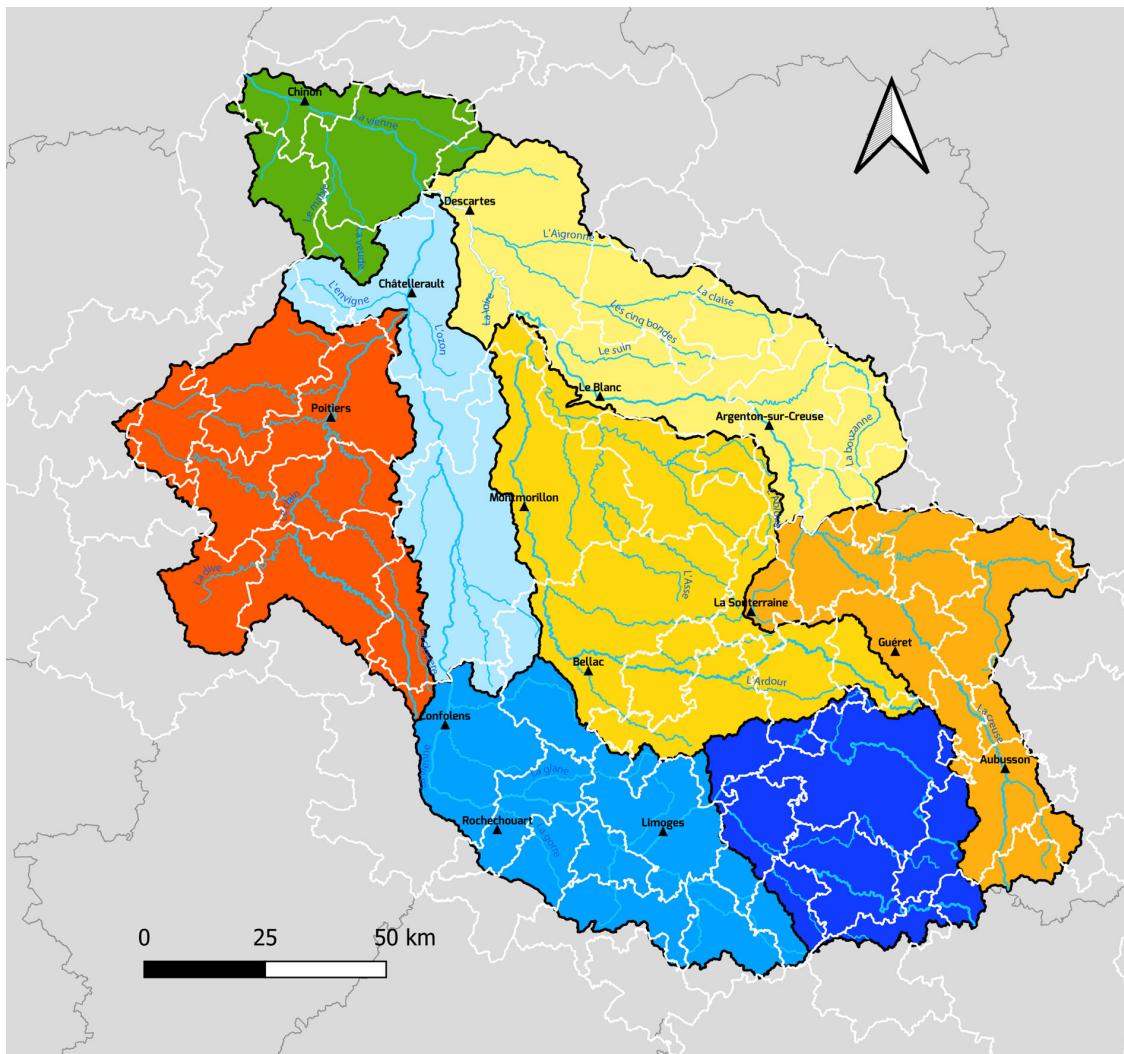
Newsletter EPTB Vienne

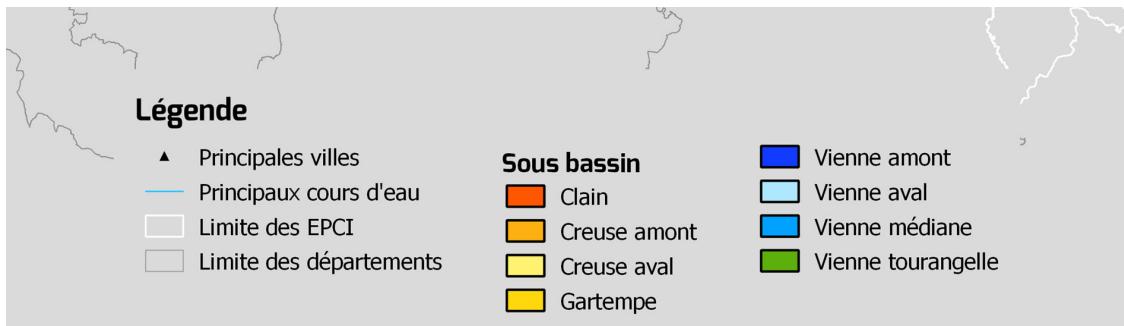


Décembre 2025 - N°55

État d'avancement des SAGE sur le bassin de la Vienne

L'EPTB Vienne assure la gestion de quatre SAGE couvrant le bassin de la Vienne : le SAGE Vienne, le SAGE Clain, le SAGE Vienne Tourangelle et le SAGE Creuse.





Vienne

Le SAGE Vienne est en révision depuis 2022. Cette démarche repose sur un bilan du SAGE en vigueur et une actualisation de l'état des lieux, afin de renforcer le futur document sur des enjeux essentiels : adaptation au dérèglement climatique, liens entre eau et santé, entre eau et forêt, valorisation des solutions fondées sur la nature. Le SAGE actuel reste en vigueur et participe à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux.

En 2024, trois commissions géographiques ont mobilisé une centaine d'acteurs, permettant d'enrichir directement le contenu du prochain SAGE. La rédaction d'une version révisée est en cours, appuyée par une consultation d'un mois portant sur 57 dispositions prévisionnelles. La prise en compte des retours des acteurs du territoire alimente la mise à jour du SAGE, avec une proposition de règlement à venir. La validation finale est prévue pour fin 2026, pour disposer d'une version mise à jour du SAGE dès 2027, adaptée aux évolutions du territoire.

Clain

En ce qui concerne le SAGE Clain, actuellement mis en œuvre, la CLE a décidé en mars 2025 d'engager une révision partielle. Celle-ci portera principalement sur la gestion quantitative de la ressource, afin d'intégrer les résultats issus de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC), notamment en ce qui concerne la répartition des volumes prélevables entre les différents usages (eau potable, irrigation, industrie). La concertation autour de cette révision s'appuiera sur la commission thématique « gestion quantitative », le bureau de la CLE et la CLE elle-même. Les prochaines étapes viseront à faire évoluer les dispositions et règles relatives à l'amélioration de la gestion quantitative.

Vienne Tourangelle

Pour le SAGE Vienne Tourangelle, la stratégie, étape clé du processus, est en voie de finalisation. Cette stratégie permet de débattre des enjeux du territoire et définit les ambitions de la CLE, qui guideront l'ensemble des documents du SAGE. Son contenu s'articule autour de six axes stratégiques : protéger et

restaurer les milieux aquatiques et humides, restaurer la qualité de l'eau, gérer durablement la ressource en eau en anticipant le changement climatique, ralentir le cycle de l'eau et sensibiliser, prévenir les inondations et leurs conséquences, et mettre en œuvre le SAGE tout en assurant la complémentarité entre les différents programmes d'actions.

La concertation a mobilisé près de 750 contributions, enrichies par des séances plénières, un atelier participatif consacré au niveau d'ambition, et plusieurs temps de concertation dématérialisés. La prochaine étape portera sur la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du règlement.

Creuse

Le SAGE Creuse est en cours d'élaboration depuis 2020. Entre 2021 et 2024, les étapes d'état initial, de diagnostic, de scénario tendanciel et de stratégie ont été validées par la CLE (Commission Locale de l'Eau). Tout au long du processus, la concertation s'est appuyée sur une mobilisation notable des acteurs du territoire, favorisant une démarche ascendante. Fin 2024, une nouvelle phase de concertation a impliqué plus de 100 participants à travers six réunions thématiques, recueillant près de 700 contributions.



La rédaction du SAGE se poursuit. la CLE a récemment mené une consultation d'un mois sur 62 dispositions prévisionnelles élaborées avec les apports des acteurs du territoire. L'intégration des retours recueillis est en cours et permettra d'actualiser les dispositions et d'avancer vers une proposition de règlement. La validation du SAGE par la CLE est envisagée pour fin 2026, en vue d'une mise en œuvre dès 2027, pour répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau.

HMUC et évolution réglementaire

Une récente évolution réglementaire, avec la modification de l'article 211-1 du code de l'environnement, impose désormais la prise en compte des impacts socio-économiques pour la prise d'arrêté des volumes prélevables par la préfecture. Ce changement a nécessité une réorganisation des études HMUC en cours. L'objectif est de procéder aux compléments nécessaires dans un délai convenable, au regard de l'urgence climatique qui concerne l'ensemble du bassin de la Vienne.

L'application de volumes prélevables à répartir entre les usagers est nécessaire pour mettre en place des solutions d'adaptation à la hauteur des enjeux. Il est essentiel que les CLE puissent s'appuyer sur le travail scientifique rigoureux réalisé dans le cadre des études HMUC pour organiser l'adaptation du territoire et passer à l'action.

Sensibilisation au risque inondation et actions contre le ruissellement

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne Clain, plusieurs actions de sensibilisation au risque d'inondation sont actuellement menées.

L'exposition « Mémoire des crues » a été récemment adaptée pour un format extérieur et présentée pour la première fois du 9 au 29 octobre sur la place du Maréchal-Leclerc à Poitiers.



Une partie de cette exposition sera également accessible à l'îlot Tison, à Poitiers, jusqu'au 30 janvier 2026.

Composée de cubes pédagogiques, elle retrace les principales inondations

qui ont marqué les vallées de la Vienne et du Clain au XXe siècle, grâce à une sélection de photographies anciennes, de cartes postales et de documents d'archives provenant de fonds privés et de la presse locale. Cette démarche vise à souligner l'importance de la mémoire collective dans la prévention du risque inondation.



Parallèlement, 26 repères de crue seront installés d'ici la fin de l'année 2025 dans plusieurs communes du bassin du Clain. Ces repères, identifiés en 2024, serviront à matérialiser localement les hauteurs d'eau atteintes lors de crues historiques et à sensibiliser durablement les habitants.

Concernant la prévention et la gestion du ruissellement, le CPIE Seuil du Poitou a publié la première vidéo d'une série de six sur ce thème, dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Clain aval. Cette vidéo, intitulée « La protection commence par la connaissance », présente les causes et conséquences du ruissellement dans le département de la Vienne, et particulièrement à Chauvigny. Elle rappelle que le ruissellement peut entraîner des risques d'inondation, mais aussi le transfert de sédiments et de polluants vers les milieux aquatiques, avec des répercussions sur la qualité de l'eau potable.



À Chauvigny, des travaux de lutte contre le ruissellement sont envisagés, reposant sur des techniques d'hydraulique douce telles que la plantation

de haies ou de fascines, la création de mares tampon et l'aménagement de fossés à redents.

Ces aménagements visent à ralentir l'écoulement de l'eau, à favoriser son infiltration et à réduire les risques d'inondation en aval, notamment dans le bourg de Chauvigny et le hameau des Barbalières sur la commune de Bonnes.

Dans ces deux communes, l'EPTB Vienne prépare la mise en œuvre de ces aménagements d'intérêt général pour limiter le ruissellement et le risque d'inondation. Une enquête publique s'est tenue du 6 octobre au 7 novembre pour recueillir l'avis des habitants sur ces projets.



Un atelier consacré aux zones d'expansion des crues (ZEC) s'est tenu en septembre dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Limoges Métropole.

Cela a permis la présentation des résultats du diagnostic ZEC mené en 2022-2023 par l'EPTB Vienne et le partage de perspectives stratégiques d'intervention cohérente sur le plan hydrographique. Ce travail partenarial avec Limoges Métropole (via sa compétence GEMAPI) vise à mieux protéger les milieux naturels et prévenir les inondations

[> Retrouvez les expositions de l'EPTB Vienne](#)

Un accompagnement complet proposé par l'EPTB Vienne pour économiser l'eau dans les collectivités

L'EPTB Vienne propose aux collectivités un accompagnement pour réduire durablement leurs consommations d'eau, dans le cadre d'un dispositif cofinancé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et accessible jusqu'en 2027. Ce service couvre cinq volets : réalisation d'économies d'eau dans les bâtiments publics, détection et résorption des fuites, gestion optimisée des

espaces verts, gestion des terrains de sport extérieurs, ainsi que l'appui à la mise en place de la tarification progressive. Plusieurs collectivités se sont déjà engagées en 2025, avec des réunions de lancement et des premières demandes concernant des communes, intercommunalités, établissements scolaires ou services départementaux.

L'implication de l'EPTB Vienne a notamment été mise en valeur lors de la deuxième rencontre « Adaptation au changement climatique » organisée le 15 octobre dernier par le Parc naturel régional Périgord-Limousin à Saint-Estèphe, réunissant plus de 70 participants. L'EPTB y a présenté son accompagnement en faveur de la sobriété des usages de l'eau destiné aux structures publiques.



L'implication de l'EPTB Vienne a notamment été mise en valeur lors de la deuxième rencontre « Adaptation au changement climatique » organisée le 15 octobre dernier par le Parc naturel régional Périgord-Limousin à Saint-Estèphe, réunissant plus de 70 participants. L'EPTB y a présenté son accompagnement en faveur de la sobriété des usages de l'eau destiné aux structures publiques.

Dans le cadre de cette démarche, l'opération menée auprès de la communauté de communes Bénévent-Grand-Bourg illustre concrètement le dispositif. Après une réunion de lancement début juillet 2025, cinq sites ont fait l'objet d'un diagnostic en septembre. Ces sites représentent une consommation annuelle moyenne de 355 m³ pour un budget global de 703 € TTC hors abonnement. La restitution du diagnostic en octobre a permis de présenter un plan d'actions axé sur le suivi régulier des sites, la généralisation d'équipements hydro-économies, l'investissement dans les meilleures techniques disponibles et la sensibilisation aux pratiques économies en eau. Les préconisations, pour un montant total de 5 700 € TTC, devraient permettre une économie minimale estimée à 138 m³. Les prochaines étapes consistent à définir les priorités d'intervention et les budgets correspondants, engager les actions et communiquer les résultats obtenus tant en volume d'eau qu'en économies financières.

> Découvrez le contenu détaillé de ce service d'accompagnement

Plans d'eau et transmission immobilière : rencontre avec les notaires

À l'initiative de l'EPTB Vienne, une matinée d'échanges s'est tenue à Limoges dans l'auditorium de Chéops, consacrée à la situation juridique des plans d'eau lors des transmissions immobilières, une phase sensible et stratégique pour anticiper l'avenir de ces milieux. L'événement a réuni 57 notaires et associé(e)s et a été introduit par Me Olivier GAZEAU, président de la Chambre régionale des notaires.



L'objectif de cette rencontre était de permettre aux notaires de mieux appréhender la situation juridique d'un plan d'eau lors de la rédaction des actes, en s'appuyant sur les informations transmises par le vendeur ou l'agent immobilier. Les échanges se sont structurés autour d'un document

de présentation élaboré par l'EPTB précisant le contexte institutionnel, les missions de l'établissement et l'état des lieux des étangs du bassin de la Vienne. L'intervention d'Emmanuel HENNEQUIN, juriste consultant spécialiste de l'environnement du bureau d'études Eco SAVE, déjà partenaire de l'EPTB en 2017 lors du guide d'identification de la situation juridique d'un plan d'eau, a apporté un éclairage technique supplémentaire.

Face à l'intérêt manifeste des participants, l'EPTB Vienne envisage de poursuivre et d'approfondir son accompagnement auprès des notaires, notamment par des accompagnements de terrain, des conseils techniques, ou encore des formations juridiques en groupes restreints.

> Suivre les actualités de l'EPTB Vienne

Bilan des diffusions

Au cours des derniers mois, plusieurs documents ont été produits dans le cadre de l'activité de l'établissement et sont disponibles sur notre site internet [EPTB Vienne](#).



Lettre d'information n°22 du SAGE Vienne
Septembre 2025



Plaquette d'information sur l'étude H.M.U.C du bassin du Clain
Octobre 2025



Le nouveau site internet de Sources en action :
<https://sourcesenaction.fr/>

**Lettre d'information n°9 du
programme Sources en action**

Novembre 2025

Novembre 2025

EPTB Vienne

20 rue Atlantis - Parc ester Technopole
87068 Limoges Cedex
contact@eptb-vienne.fr



Cet email a été envoyé à l.huguet@eptb-vienne.fr. Vous avez reçu cet email car vous faites partie de la liste de diffusion de l'EPTB Vienne.

[Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information cliquez ici.](#)

Envoyé avec
Brevo

© 2023 EPTB Vienne